

RAPPORT DU JURY 1^{er} oral d'admission

Commission :

« Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat »

Du 13 au 20 juin 2018 / Lycées Val de Seine Grand Quevilly

18 commissions composées d'un Inspecteur de l'Education nationale et d'un Conseiller Pédagogique ou d'un professeur du second degré, une commission spécifique pour l'enseignement privé et une commission suppléante.
Epreuve coordonnée par un IEN sans charge d'interrogation.

Nature de l'épreuve

- La **présentation du dossier** par le candidat (vingt minutes). **Le dossier n'est pas évalué en tant que tel.**

Concernant les fondements scientifiques, sont attendus : la présentation des principaux acquis scientifiques qui permettent de comprendre le sujet retenu, mais aussi, selon la nature du sujet ou du cycle, les éclairages apportés par la connaissance des élèves et des mécanismes d'apprentissage. Trop souvent la partie scientifique semble prétexte, voire déconnectée de la réflexion sur la séquence. L'entrée disciplinaire ne permet pas à cette réflexion pédagogique de se développer dans les aspects transversaux liés aux compétences.

Il est en effet incontournable que la description d'une séquence permette au candidat, quel que soit son parcours antérieur, de prouver sa maîtrise des procédés pédagogiques et didactiques courants : déterminer des objectifs, décrire les compétences attendues des élèves, envisager le déroulement d'une ou plusieurs séances d'enseignement, rechercher des supports d'enseignement (supports papier ou numériques), évaluer les acquis des élèves, prendre en compte leurs erreurs ou leurs difficultés.

- Un **entretien avec le jury** (quarante minutes).

Portant sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré. Cet entretien peut, de plus, permettre au candidat de faire preuve d'une connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant. Le positionnement d'enseignant garantissant les valeurs de la République est attendu.

L'entretien permet, trop souvent malheureusement, de constater des imprécisions, voire des méconnaissances importantes sur des points pourtant cités dans le dossier. Etre en capacité de s'éloigner de l'écrit scientifique et des propositions figurant dans le dossier relève de la réflexibilité et semble indispensable dans le cadre de la future profession d'enseignant.

Observations et remarques

A. Le dossier :

Pour la grande majorité des candidats, le jury a pu constater que le dossier était un document construit avec rigueur, de bonne tenue globale sur le plan syntaxique. Par contre, le jury regrette dans certains cas l'absence de bibliographie ou la présentation de bibliographies indigestes, de sommaire, voire de pagination. Une page de garde précisant titre, cycle choisi, niveau de classe est appréciée. Certains dossiers sont constitués d'une partie théorique trop conséquente (9 pages sur 10), ce qui ne peut être perçu de façon positive. Un quart des dossiers est simplement agrafé, sans couverture, ce qui ne facilite ni la première approche, ni la lecture.

Le jury constate globalement que :

- Trop de dossiers restent hors programmes. Les confusions entre socle commun de connaissances de compétences et de culture et programmes ne peuvent être admises.
- Une présentation claire avec un plan trop rarement proposé, un document facile à lire et une orthographe correcte participent à la qualité de la réflexion et de l'échange.

- La difficulté liée à la typologie du concours oblige le candidat à des descriptions fictives de séquences et séances qui, de ce fait, ont tendance à obérer l'approche réelle de la partie professionnelle. Les candidats ayant pu mettre en œuvre la séquence proposée ont pu en tirer un bénéfice dès lors qu'une analyse réflexive a été menée.
- Le lien à établir entre la partie théorique et les éléments pédagogiques/didactiques reste souvent à renforcer : il est souvent fait état de « maîtrise encyclopédique de connaissances » supposées, sans que le lien avec la mise en œuvre ne soit opéré. Le vocabulaire didactique et/ ou pédagogique n'est pas toujours maîtrisé. La préparation formatée met le candidat en difficulté lors des questions orales pourtant simples.

La conception même de la séquence interroge très souvent. Il est nécessaire de considérer que le format de la séquence ne doit en rien être prédéterminé, le nombre de séances n'est ni limité ni imposé. En arts plastiques, malgré les précédents rapports de jurys, les séquences restent trop souvent très formatées : nombre de séances identiques d'un dossier à l'autre (3 voire 4).

Les séances sont majoritairement de 50 minutes quel que soit le niveau de classe, ce qui interroge.

Un grand nombre de dossiers est identique quant à la thématique : les émotions à travers les couleurs et les matières ; les œuvres d'art sélectionnées sont souvent les mêmes : La peur de Munch, La femme qui pleure de Picasso, Buste d'enfant de Paul Klee.

- En éducation musicale les candidats ont apporté des thématiques variées et souvent originales. Reste que les références musicales sont peu présentes et que la musique classique, bien que souvent abordée, est peu maîtrisée.
- La première partie du dossier ne doit pas mettre en exergue une maîtrise encyclopédique des connaissances du candidat. Il est attendu qu'il fasse état du choix de fondements réfléchis et maîtrisés, que celui-ci étaye la seconde partie. Une analyse réflexive permettant de mettre en valeur la capacité du candidat à se projeter dans la posture d'enseignant est recherchée.
- Le jury attend du candidat qu'il maîtrise chacun des éléments avancés dans le mémoire : vocabulaire, compréhension, notions, lexique spécifique, œuvres... il est évidemment question de mettre en réseau les connaissances au service d'un apprentissage.
- Les éléments pédagogiques sont cités dans les dossiers mais ne prennent pas réellement sens dans les séquences proposées. Le jury souhaiterait que la démarche présentée s'illustre dans les séances proposées.
- L'introduction d'hypothèses de réalisations d'élèves dans le cadre des préparations de séances ne s'avère que rarement pertinente, celles-ci étant réalisées par des adultes, voire récupérées sur internet et, de ce fait, "formalistes".
- La connaissance des élèves et des mécanismes d'apprentissage est trop peu souvent évoquée.
- Il est à noter qu'une proportion importante de séquences proposées est issue de différents sites internet (edumoov, blogs d'enseignants, éditeurs) avec adaptations mais parfois sous forme d'une copie totale des documents. La provenance de ceux-ci n'assure en rien la caution scientifique ni la valeur pédagogique. Prendre une partie isolée d'une séquence proposée par un site reconnu dénature la cohérence globale de la démarche et ne suffit pas à en garantir la qualité. De même, une vigilance est attendue quant aux ressources émanant de sites non institutionnels (exemple, site « égalimère »). Un regard critique sur les documents proposés est apprécié.
- Trop peu de références bibliographiques ; énormément de sitographies. Les ouvrages figurant dans la bibliographie doivent avoir été consultés. Les ressources pour les élèves (album, sites, documentaires) sont très rarement évoquées. L'utilisation des manuels est rare.
- Les sources des documents sont trop rarement mentionnées.
- Dans le cadre de la gestion de l'entretien, les documents « recto-verso » proposés par certains candidats ne facilitent pas leur analyse.
- Afin de respecter le nombre de pages avec les annexes, certains candidats n'hésitent pas à proposer des documents dont la lecture est rendue impossible (micro-format ; nombreux documents annexés).
- Une page intégralement consacrée aux liens interdisciplinaires est excessive, révélant souvent un exercice imposé consistant à créer du lien de façon artificielle. Ceci révèle une conception de l'interdisciplinarité erronée, malheureusement présente dans beaucoup de dossiers : accumulation d'activités raccrochées sans réflexion sur ce que ces activités peuvent apporter aux élèves pour aller vers la réalisation des objectifs de la séquence.
- Comme déjà indiqué dans le précédent rapport de jury, les dossiers étant lus le jour de l'épreuve, la prise de connaissance de supports de type DVD ou CD est impossible, d'autant que la plupart des PC des membres examinateurs ne possède pas de lecteur. Il s'avère donc inutile de joindre un tel support.
- Le jury invite les candidats à ne pas présenter à nouveau un dossier déjà soutenu sur la précédente session et n'ayant pas permis l'admission. S'interroger en aval, tant sur les contenus scientifiques que sur les choix opérés au niveau pédagogique, apparaît par contre indispensable.

B. 1^{ère} partie : Présentation

- ✓ La grande majorité des candidats effectue un exposé de 20 minutes.
- ✓ Le jury a constaté une nette amélioration de la présentation, la grande majorité des candidats suivant un plan annoncé.
- ✓ Les présentations les meilleures concernent les candidats qui ne font pas une réitération de leur dossier écrit.

- ✓ Malheureusement, comme lors de la session précédente, le jury regrette que de nombreux candidats aient adossé leur présentation sur une lecture du dossier en juxtaposant les deux parties attendues; l'appréciation a toujours été valorisée par une présentation qui a su montrer les exigences d'une transposition didactique articulant connaissances « scientifiques » et réalisation pédagogique, présentations orales orientées vers de réelles soutenances (enrichissements, regard critique, apports de la recherche...), « zoom » sur une séance avec analyse et perspectives d'évolution.
- ✓ L'offre numérique est irrégulière ; lorsqu'elle est envisagée elle ne concerne généralement qu'une présentation des supports ou des documents analysés et n'offre ainsi aucune plus-value. Cette offre numérique reste rarement envisagée en termes d'utilisation pédagogique et/ou de développement de compétences pour les élèves, ce de façon très inégale en fonction des champs disciplinaires.
- ✓ Bien que les dossiers ne soient pas évalués, le jury apprécie que le candidat ait pris le soin de procéder à une relecture lui permettant en introduction de l'entretien de corriger ses erreurs, voire de fournir un erratum. La qualité de l'orthographe est indispensable pour un(e) futur(e) professeur(e) des écoles.
- ✓ Les candidats les plus performants réussissent une présentation appuyée sur une réflexion personnelle plus approfondie, ayant évolué en quelques mois ; ils font preuve de leur capacité à transposer les propositions dans une classe. Présenter une séance ou des propositions pédagogiques complémentaires au dossier fût apprécié.
- ✓ Les thématiques justifiées par les goûts personnels, voire les passions, dénotent parfois d'une certaine naïveté et ne disent rien de la qualité de l'exploitation pédagogique.
- ✓ Les candidats ayant pu effectuer des stages et mettre en œuvre leurs propositions ont très souvent une meilleure représentation et attestent de plus de réalisme, par une prise de recul et l'illustration effective des aspects théoriques. Cependant avoir mené la séance conduit certains candidats à présenter un simple compte-rendu, ce qui n'est pas dans l'esprit du concours.

C. 2^{ème} partie : Entretien

- ✓ Globalement, les candidats sont à l'écoute et très respectueux des membres du jury. Ils font généralement preuve d'une bonne maîtrise de la langue orale.
- ✓ Le jury a pu mesurer un investissement important des candidats dans l'échange souhaité. Majoritairement le rythme de cet échange a été jugé satisfaisant. Cet entretien est souvent bien préparé mais manquant de spontanéité à l'oral. Se passer des notes ou du mémoire pendant la soutenance et pouvoir, éventuellement, le consulter pendant l'entretien mérite d'être envisagé.
- ✓ Le jury a souvent dû conduire les candidats, manquant de recul, à s'exprimer sur les références relatives aux aspects didactiques et pédagogiques en fonction des domaines d'enseignement, trop souvent absentes tant au sein du dossier que dans la présentation. Les candidats en mesure de rebondir sur les propos et les questions se révèlent à l'oral.
- ✓ Certains candidats se placent dans un oral d'examen et non dans un échange professionnel les empêchant de montrer les compétences inhérentes à la fonction (analyse, remise en question...)
- ✓ Les lectures complémentaires sont trop peu évoquées, les questionnements relatifs à la bibliographie révèlent trop souvent une absence de lecture sérieuse des ouvrages cités. La sitographie l'emporte de plus en plus sur la bibliographie, révélant ainsi une approche souvent superficielle. Le jury a apprécié les candidats qui ont fait preuve de curiosité intellectuelle à partir du thème choisi.
- ✓ D'énormes lacunes pour nombre de candidats quant aux références culturelles et aux outils techniques en dehors de ceux du dossier, l'option semblant parfois avoir été choisie par défaut.
- ✓ Les candidats situent rarement la séquence d'apprentissage dans une progression. Les connaissances des programmes sont très circonscrites au cycle dans lequel les candidats ont prévu leur séance.
- ✓ Le jury a parfois pu constater un décalage flagrant lors de cet entretien entre la théorie, bien apprise, et la mise en œuvre dans la classe tenant compte du développement de l'enfant et des démarches envisageables. Pour la partie concernant les savoirs scientifiques, le candidat devrait répondre à la question « pour enseigner ce sujet ... que doit connaître l'enseignant ? » Cela éviterait certainement la lecture fastidieuse et encyclopédique de données scientifiques.
- ✓ La connaissance des programmes et des compétences définies au Socle commun de connaissances de compétences et de culture est trop partiellement vérifiée. La capacité à situer la séquence dans une progression est très fragile, la place de la séquence dans la continuité des apprentissages sur l'ensemble des cycles n'étant que très peu envisagée par les candidats. Des erreurs et carences importantes ont été constatées : confusion entre socle et programmes, méconnaissance générale des horaires et programmes.
- ✓ Les candidats en maternelle n'ont pas présenté de connaissances des différents documents d'accompagnement des programmes 2015 sur le domaine.

- ✓ Le jury ne constate pas d'évolution depuis la dernière session concernant l'identification des différentes formes d'évaluation qui restent très formelles et peu comprises. Cette observation vaut toujours pour l'offre de différenciation. La majorité des candidats continuant à intégrer les mots dans leur séquence sans avoir réellement imaginé la mise en œuvre de ces étapes. La définition de « besoin des élèves » reste de ce fait très floue. Les variables didactiques ne sont qu'exceptionnellement envisagées. Les modalités d'évaluation et leurs enjeux, les stratégies d'apprentissage et la différenciation, sans être attendues comme maîtrisées par ces enseignants en éventuel devenir, ne sont que très rarement pensées. L'évaluation continue et positive n'est pas toujours évoquée, voire mal maîtrisée.
- ✓ La notion de compétence et le lien effectué par les candidats avec les objectifs reste à travailler. L'acquisition de compétences, en termes de capacités, d'attitude et de connaissances, réinvestissables de façon autonome, n'est pas perçue par la majorité des candidats et n'est jamais évaluée.
- ✓ Nombre important de dispositifs pédagogiques magistraux, descendants, modélisants.
- ✓ Très peu de recours, de référence aux apprentissages, aux traces écrites de référence dans le cadre d'un parcours.
- ✓ Différentes commissions ont pu constater une vision, des représentations parfois idéalisées, de l'élève allant souvent de pair avec une vision superficielle de la différenciation pédagogique.
- ✓ Le jury apprécie que le candidat aborde l'entretien comme un échange dynamique et vivant, argumente son propos, rebondisse et envisage un réinvestissement de ce qui se dégage et se construit au fil de l'épreuve.
- ✓ Il reste impératif d'être attentif à la qualité de la langue ; les fautes de français étant, pour le jury, réhibitaires.
- ✓ La grande majorité des candidats a fait preuve d'une tenue et d'une posture d'enseignant de bon augure.

D. Ensemble de l'épreuve :

La posture, la tenue vestimentaire, la présentation générale, sont conformes aux représentations de ce corps professionnel. L'attitude majoritairement très correcte des candidats vis-à-vis du jury a été soulignée.

Plus précisément, le jury a apprécié quand le candidat :

- A fait preuve d'une connaissance élargie du domaine choisi, entretient déjà une veille active au regard de la recherche.
- A attesté de connaissances sur le développement de l'enfant et en a tenu compte dans la construction de sa séquence. A positionné l'élève comme acteur de ses apprentissages.
- A pris du recul entre le temps de rédaction du dossier, voire de mise en œuvre, et le temps de l'entretien.
- Fait preuve de réflexion et de réactivité lors de l'entretien, se positionnant ainsi comme futur professeur des écoles envisageant les adaptations nécessaires au contexte, au travail en équipe, aux réalités de la classe et des élèves. S'interroge sur des démarches d'enseignement explicite, évolue dans sa conception de l'enseignement au cours de l'entretien.
- Envisage la construction d'une séquence comme répondant à une réflexion didactique et pédagogique non formatée. Le nombre de séances la constituant étant à apprécier au regard de l'itinéraire pédagogique pensé.
- A de ce fait envisagé des modalités d'évaluation adaptées.
- Connait et se réfère aux textes, notamment en ce qui concerne la Refondation de l'école, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les programmes.
- Rend compte de séances ayant pu être menées en classe, réalisées de manière personnelle.
- Propose de façon spontanée l'offre numérique au cours de la présentation.
- Fait preuve d'enthousiasme et de réelle motivation pour le métier d'enseignant.
- Atteste d'une modestie sincère et de bon aloi qui prouve une vraie démarche réflexive sur ce qui est proposé.
- A su étayer son propos en se fondant sur une culture générale bien maîtrisée.
- A su définir des critères de réussite et organiser une évaluation positive réfléchie

Les candidats ont été pénalisés quand :

- Les valeurs de l'école, de l'égalité des chances et l'objectif de réussite de tous les élèves n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière.
- Le dossier et/ou l'entretien ne respectent pas les trois attendus : scientifique, didactique et pédagogique. La présentation d'une séquence sans aucun étayage scientifique ne peut par exemple être suffisante.
- La présentation n'a pas fait l'objet d'une préparation sérieuse.
- La maîtrise de la langue est insuffisante.
- Les propositions pédagogiques ne correspondent pas au niveau de classe de leurs élèves. Les textes institutionnels sont mal connus, voire inconnus.

- Les sources référencées posent problème : livres présentés en bibliographie non lus, ressources en ligne non exploitées, ou mettant le candidat dans l'incapacité de justifier leur consultation.
- En arts plastiques, l'activité artistique ne sert que de prétexte à un autre domaine d'apprentissage (géométrie, développement durable, écriture...)
- Ils n'ont pas pris appui sur les programmes en vigueur. Les séquences proposées ne sont pas explicitement adossées sur des attendus des programmes.
- Les notions scientifiques présentées ne sont pas comprises et ne permettent pas de faire lien de façon cohérente avec la séquence.
- Le niveau de culture générale est déficitaire et rend difficile l'approfondissement attendu dans la discipline.

Concernant le concours privé :

- Les dossiers permettent des constats identiques ; la séquence proposée est rarement située dans une progression, les ressources ne sont que peu identifiées.
- En ce qui concerne la présentation un grand déséquilibre a, là aussi, été mesuré entre les candidats qui ont eu la possibilité de « tester » leurs séances et ceux qui ont dû rester dans le « déclaratif ». Cependant, pour les premiers, manque souvent l'analyse réflexive attendue, notamment relativement à l'évaluation.
- En ce qui concerne l'entretien, très souvent les notions abordées dans le dossier sont méconnues, les candidats sont de ce fait en difficulté pour justifier leurs choix, ne répondent pas aux questions posées et se noient dans des détails.

E. Remarques à l'intention des partenaires :

- ✓ Le jury relève à nouveau une organisation parfaite de la DEC offrant des conditions idéales dans le déroulement des épreuves et tient à remercier les personnels de surveillance pour leurs qualités relationnelles et de gestion logistique. L'organisation, cette année, pour cette épreuve du concours, a été qualifiée d'exceptionnelle (remerciements aux membres de D.E.C et I.E.N responsable), ayant assuré un confort remarquable pour les candidats et les membres du jury.
- ✓ Le changement de site opéré cette année a été très apprécié, du fait de son accessibilité, des très bonnes conditions matérielles et de la qualité de l'accueil par l'ensemble des personnels de l'établissement.
- ✓ Les dossiers furent disponibles chaque matin grâce à une organisation fort bien pensée, facilitant leur étude préalable et installant une proximité très appréciée entre les membres du jury et l'équipe de la DEC. La pause méridienne plus importante est appréciée de tous.
- ✓ Une définition précise, en accord avec les services de la DEC, concernant les outils et documents autorisés lors de la soutenance a été posée : chaque candidat a droit à son dossier, identique à celui proposé au jury, éventuellement annoté et/ou accompagné d'un plan de présentation.
- ✓ Les membres de jurys ont accueilli moins d'observateurs sur cette session et regrettent que les observateurs annoncés, pour bon nombre ne se présentent pas et ne prennent pas le soin de s'en excuser. Le cadre, clairement énoncé depuis les réunions de préparation a été respecté : l'observateur est tenu à une discrétion absolue, tant pour le candidat que vis-à-vis du jury qui doit pouvoir mener son entretien sans effet parasite ; l'accord préalable du candidat quant à la présence d'un observateur reste requis, celui-ci est obtenu en amont de l'épreuve.
- ✓ La présence des professeurs du 2nd degré pour certains domaines est toujours appréciée pour le regard croisé qu'elle offre. Les professeurs du second degré ont souligné la qualité de cette épreuve ainsi que l'intérêt qu'ils avaient trouvé à vivre ces moments de partage professionnels, tout comme les membres du jury privé.
- ✓ La présence cette année du binôme de suppléants au quotidien a installé une sérénité et permis une souplesse de fonctionnement certaine. De la même façon, le choix de décharger le coordonnateur de toute interrogation (à quelques exceptions près) a été très apprécié car permettant une régulation, une présence et le respect d'un cadre rassurant pour tous, y compris l'équipe de la DEC.
- ✓ Il est à nouveau souhaité un rapprochement entre le directoire du CRPE et l'ESPE en début d'année scolaire, sur la base du rapport de jury notamment, afin d'affiner les attendus du concours, de préciser les éléments de vocabulaire et les concepts liés aux aspects didactiques et pédagogiques. Ce temps d'échanges pourrait être élargi au jury.
- ✓ Un travail de réflexion sur la grille « guide jury » est souhaité et sera mis en place par un groupe de travail avant la prochaine session.

Conclusion :

La commission du jury estime avoir bénéficié des conditions optimales en termes d'organisation de l'épreuve. La qualité d'accueil du lycée et de son personnel est soulignée par tous.

L'impression de qualité globale des travaux et prestations des candidats ne doit pas masquer les attentes professionnelles dans le cadre d'un tel concours : les connaissances des candidats doivent être mises au service d'une situation d'apprentissage réelle et non seulement d'un centre d'intérêt personnel.

Le jury attend des candidats d'être en mesure d'élaborer leur pensée, de participer à un temps réflexif permettant à la fois de préciser et de clarifier le propos tout en favorisant l'analyse souhaitée et la mise en projet pour un futur professeur des écoles.

La commission, consciente de ne pas évaluer des professeurs des écoles ayant achevé leur formation, considère cependant qu'un candidat qui n'a pas préparé l'épreuve et/ou qui n'a pas pu avoir d'expérience sur le terrain est largement défavorisé.

L'ouverture d'esprit du candidat est valorisée, de plus il apparaît important de veiller à soigner la syntaxe utilisée dans l'exposé oral en n'oubliant pas qu'il s'agit d'un exposé et non d'un texte lu. Cette capacité de communication et d'échange reste un point fort des attentes du jury dans la perspective d'une posture d'enseignant ouvert sur les évolutions en cours.

Il est à noter que la proportion de bons candidats est plus élevée que lors de la précédente session, le jury apprécie que, progressivement, les éléments portés par le rapport servent de points d'appui et soient pris en compte tant par les candidats que par leurs formateurs.